





Pour produire ce déguisement on change la dimension ordinaire de ses lettres, la pente de son écriture ; on fait des lignes qui montent ou descendent, afin de parvenir à changer la physique de son écriture ; c'est ce qu'on remarque dans ces lettres anonymes que j'ai été chargé d'examiner.

M. de Vergès : Un individu pourrait-il, en s'exerçant à tracer des écritures diverses, arriver à ce résultat, que vous ne pourriez plus reconnaître la même main dans ces diverses écritures ?

M. Oudart : Quelle que fût son habileté, on retrouverait toujours les habitudes de sa main, le toucher qui décèlerait le même auteur.

M. de Berny, conseiller : Une main habile ne pourrait-elle pas s'exercer à varier ces affectations dont vous parlez, j'appuie à dessein sur ce mot affectation, de manière à ce qu'on ne pût, dans diverses pièces d'écriture aussi variées, reconnaître toujours la même main ?

M. Oudart : On reconnaît toujours que ces diverses pièces ces émanent de la même main ; chacune porterait un cachet qui lui est individuel, et ce cachet, c'est l'organisation de la main, l'habitude de la main qui se trahit toujours malgré la volonté de celui qui écrit.

M. Bequerel, juré : A la fin d'une lettre le déguisement ne doit-il pas être moins parfait qu'au commencement, par la raison toute simple que la main est fatiguée ?

M. Oudart : C'est là une remarque fort juste, fort judiciaire.

M. le président : Y a-t-il un moyen d'empêcher qu'on ne reconnaisse, par comparaison, l'auteur d'une pièce d'écriture déguisée ?

M. Oudart : Oui, Monsieur : c'est d'employer pour cela des lettres moulées ; mais avec l'écriture ordinaire, l'affectation, le déguisement sont toujours faciles à reconnaître.

M. Berryer : Un de MM. les jurés vient de faire une observation d'une grande importance. Je demande si les treize lettres anonymes ne ressemblent pas plus à l'écriture du petit billet pris pour type de l'écriture de l'auteur de ces lettres, au commencement qu'à la fin ?

M. Oudart, après avoir examiné : C'est toujours le même déguisement, c'est toujours la même main ; je trouve aux dernières lignes la même ressemblance qu'aux premières.

M. Berryer : Il y a une lettre anonyme de quatre pages, je demande si la fin de cette lettre ne s'éloigne pas plus que le commencement de la petite lettre signée Marie de Morell.

M. Oudart : Il n'y a pas moins de ressemblance à la fin de la lettre que dans les trois autres pages. (Rumeur.)

Un juré : A quoi voyez-vous que la petite lettre signée Marie, n'est pas d'une écriture déguisée ?

M. Oudart : C'est que dans cette lettre tout est tracé d'une manière hardie, qu'on n'y voit aucun trait hésité. Tout a été fait d'un jet, l'écriture est franche, rapidement faite au courant de la plume par une main fort habile, fort légère, fort exercée.

Un juré : Vous dites que les lettres anonymes sont tracées en écriture anglaise ?

M. Oudart : Je dis qu'elles sont tracées par une main habituée à écrire l'anglaise, que cette écriture est anglo-française, si vous voulez, que c'est une anglaise élégante.

M. de Berny : Pour passer ainsi d'une écriture ou bâtarde, ou coulée, à une autre écriture anglaise, est-il nécessaire de changer de plume ?

M. Oudart : Ces divers genres d'écritures peuvent s'exécuter avec la même plume. La plume n'est que l'instrument : on peut faire une foule d'écritures avec la même plume.

M. de Berny : Entre la chose imitée et la chose véritable il y a une différence ?

M. Oudart : Oui, Monsieur, il y a la différence qui existe entre le portrait et la personne elle-même.

M. Bequerel, juré : Ne pouvons-nous pas avoir de l'écriture de M<sup>lle</sup> de Morell ?

M. le président : Faites rentrer le témoin Oudart dans mon cabinet, plus tard je lui donnerai une mission.

M. l'avocat-général : Je vous prie de faire rappeler le témoin Ambert.

M. Ambert se présente à la barre. (Mouvement dans l'auditoire.)

M. Partrier-Lafosse : Vous avez dit que vous aviez reconnu si bien l'écriture de M. de La Roncière dans cette lettre à M. d'Estouilly, qui contenait ces paroles : « Vous êtes un lâche, un misérable, » que si une pareille lettre vous était apportée, vous ne balanceriez pas à l'attribuer à La Roncière.

M. Ambert : Oui, je reconnais avoir déclaré cela. Je persiste tellement à reconnaître dans cette lettre l'écriture de M. de La Roncière, que, si j'en recevais une semblable, je ne balancerai pas aujourd'hui à dire qu'elle vient de lui. Je ne suis pas expert (le témoin tient la lettre dans sa main), mais je n'en reconnais pas moins la écriture de M. de La Roncière. Cela est si vrai qu'après avoir déguisé son écriture dans tout le cours de la lettre, il a oublié, en mettant l'adresse, qu'il faisait un faux, et il est aisé de reconnaître son écriture dans cette adresse, surtout dans le mot Saumur. Voyez plutôt : l'r du mot rue est tout-à-fait de son écriture. Tous les experts du monde viendraient me dire que cette lettre n'est pas de La Roncière, que je dirais, moi, qu'elle est de lui. Dans ma conviction, elle est de lui ! (Mouvement général.)

A côté des preuves matérielles que j'y trouve, je remarque des preuves morales : je retrouve le style de M. de La Roncière. M. de La Roncière a l'habitude de mettre entre deux parenthèses toutes les phrases incidentes ; cela se remarque dans les lettres anonymes ; les P, les L sont les P, les L de M. de La Roncière. Je ne suis pas expert, moi, mais voilà mon opinion. Avant de déclarer à M. Beraill que cette lettre était de de La Roncière, vous comprenez que j'ai beaucoup réfléchi. J'ai pris des lettres de M. de La Roncière, j'ai pris la lettre anonyme, j'ai examiné lettre par lettre, commençant par l'A et finissant par le Z, et j'ai acquis la conviction que cette lettre était de la main de M. de La Roncière.

M. le président : Cette lettre est de celles qui ont été soumises à l'expert.

M. Oudart : Eh bien ! dans mon opinion elle n'est pas de M. de La Roncière.

M. Ambert : Dans votre opinion soit ; mais dans la mienne elle en est. Voici une autre preuve morale. M. de La Roncière, sur le terrain, me dit : « M. Ambert je trouve écrit précisément : Je suis content d'Ambert. Or, je demande comment on pourrait admettre que M<sup>lle</sup> de Mo-

rell, à qui on paraît vouloir attribuer ces lettres, ait pu savoir ce qui s'est passé entre nous sur le terrain. (Mouvement prolongé.)

M. Berryer : Puisqu'on a parlé d'imitation d'écriture, je demanderai à M. Ambert ce qu'il sait à ce sujet sur le compte de M. de La Roncière.

M. Ambert : L'expert vous a dit que ces lettres anonymes avaient été tracées par une main légère et très habile. Eh bien ! c'est une chose connue de deux cents officiers que nous sommes à Saumur, que M. de La Roncière, bien qu'il n'eût jamais appris le dessin, avait une très grande légèreté dans la main, une très grande facilité, je ne dis pas à imiter des écritures, car si nous l'avions su, nous l'aurions chassé de l'école, mais à copier des dessins. C'était l'époque où parurent pour la première fois ces petites diableries en silhouettes. M. de La Roncière passait sa vie à les copier, à faire de ces petits dessins. Il avait tellement de patience dans les travaux de main, qu'il était parvenu à faire tout l'alphabet en entrelaçant des fleurs. Il avait ainsi écrit son nom. Il était connu par son adresse à faire des transparens. (Rumeur.) Il faisait des transparens, il avait des goûts de femme, il brodait, il faisait des pantouffles, il s'occupait de travaux qui, sans ce genre d'adresse dans la main, ne sauraient se faire.

Sur la demande M<sup>e</sup> Chaix, on soumet à M. Ambert la petite lettre signée Marie Morell.

M. Ambert, après l'avoir examinée : Cette lettre ressemble moins à l'écriture de La Roncière que les autres, mais j'en appelle à la bonne foi du premier venu dans le public, n'est-ce pas l'écriture de La Roncière ? Voilà bien sa manière de faire les jambages des P, les jambages dépassent toujours la ligne. Cette lettre-là est évidemment de M. de La Roncière.

M. Oudart : Examinez donc les Z ?

M. Ambert : Montrez-moi donc un Z, je ne vois pas de Z... Il est bien évident que cette lettre a été faite à main levée.

M. Oudart : Très bien ! très bien ! c'est ce que j'ai dit.

M. Ambert : Ce n'est certes pas de M<sup>lle</sup> de Morell, car elle ne se serait pas placée pour écrire dans une position si gênante.

M. Oudart : Mais je ne vous ai jamais parlé de M<sup>lle</sup> de Morell.

M. Ambert : Et cette petite lettre signée Marie de Morell est-elle contrefaite ?

M. Oudart : Je n'ai jamais dit que cette lettre fût contrefaite.

M. l'avocat-général : Le témoin persiste à déclarer que la lettre envoyée comme provocation est bien réellement de la main de M. de La Roncière ? — R. Oui.

M. l'avocat-général : Il déclare que la petite lettre qui a été écrite sous le nom de M<sup>lle</sup> de Morell lui paraît être écrite d'une manière contrefaite, et qu'il peut l'attribuer à l'accusé La Roncière ? — R. Oui, Monsieur.

M. l'avocat-général : Voilà tout ce que nous avons à vous demander.

On appelle M. St-Omer, autre expert écrivain.

Ce témoin déclare avoir été consulté sur la question de savoir si les quatorze lettres anonymes et celle signée Marie de Morell, étaient ou non de l'écriture de l'accusé de La Roncière. Il a comparé les quatorze lettres entre elles et il a reconnu qu'elles étaient toutes écrites de la même main. Les quatorze lettres anonymes sont tracées avec affectation, mais celle signée Marie de Morell est écrite franchement, naturellement et sans déguisement. En comparant ces lettres avec l'écriture de M. de La Roncière, il s'est convaincu qu'il n'y avait entre elles absolument aucune ressemblance. (Mouvement.)

M. le président : A quels signes avez-vous reconnu que le billet signé Marie de Morell était écrit franchement ? — R. Parce qu'il l'a été couramment. — D. Mais ne pourrait-on déguiser son écriture, jeter les lettres de la même manière ? — R. Non, car lorsqu'on déguise son écriture, on ne peut écrire couramment et avec franchise.

M. de Berny : Le billet signé Marie de Morell est-il ou non en entier de la même main ? Est-il écrit avec la même franchise du commencement à la fin ? — R. Oui. — D. Trouvez-vous quelques lettres dissemblantes entre elles ? — R. Non ; elles se ressemblent toutes.

M. Miette, autre expert, est introduit : « Nous avons examiné toutes les pièces, dit-il ; quelque pressentiment que je puisse avoir qu'elles étaient de la main de M. de La Roncière, je suis resté convaincu que les lettres n'étaient pas de sa main. On m'a demandé si elles étaient de M<sup>lle</sup> de Morell, j'ai reconnu que les majuscules étaient parfaitement identiques avec celles de M<sup>lle</sup> de Morell, que les V étaient formés à l'anglaise, un peu serrés du bas. On nous a donné, pour pièce de comparaison, une feuille sur laquelle est écrite la même lettre par M<sup>lle</sup> de Morell : les majuscules se ressemblent parfaitement, non seulement par la configuration des lettres, mais encore par la légèreté de l'exécution, le toucher, la distance des mots entre eux ; on remarque encore que les M commencent tous par une petite boucle, tandis qu'ordinairement on lance de suite son trait pour faire un M. Les R sont faits par une ligne mixte qui quelquefois se s'arrête pas, et se termine comme un B, en s'arrétant sèche-ment en bas. Ce sont là les caractères de l'écriture de M<sup>lle</sup> de Morell. Les A de M<sup>lle</sup> de Morell sont faits par un C joint à un I. Dans les O, la seconde partie est plus longue que la première, et se ferme au-dessus. »

(On fait passer à l'expert les lettres de question et les lettres de comparaison.)

M. de Berny, conseiller : Examinez d'abord la petite lettre signée Marie Morell, et dites-nous si elle présente dans toutes ses parties la même franchise d'exécution.

L'expert : Elle est un peu penchée vers la fin, mais c'est l'effet de la fatigue de la main.

M. de Berny : Vous n'avez pas eu le temps d'examiner. Me comprenez-vous bien ? Eh bien ! si vous me comprenez bien, n'allez pas si vite ; faites votre examen lentement. Il ne s'agit pas de faire cela à la volée.

L'expert, après avoir long-temps examiné : Il y a des parties qui sont plus penchées.... le D a deux formes ; tantôt il se fait par un C et un L, tantôt par un O prolongé ; quant au Z, c'est une ressemblance constante, c'est un type ; ce sont des zig-zag qui n'en finissent pas.

On fait passer à l'expert les lettres de M<sup>lle</sup> de Morell, et le corps d'écriture qu'on lui a fait faire comme pièces de comparaison. Il les examine pendant long-temps.

Un juré : J'ai remarqué que l'expert a ainsi commencé sa déposition : « Nous avons examiné. » Il n'était donc pas seul ?

L'expert : J'étais avec M. Durnerin quand on nous a remis les pièces ; nous avons travaillé ensemble.

M. de Berny : Avez-vous en occasion de voir, avant votre expertise, M. Oudart, et d'en causer avec lui d'une manière quelconque ?

L'expert : M. Oudart nous a dit que M. Michelin l'avait appelé pour une expertise, sans nous dire laquelle ; il nous a dit seulement : « Vous verrez peut-être cela. »

M. de Berny : Vous n'avez pas parlé avec lui de l'objet de l'expertise ? — R. Non.

M<sup>e</sup> Chaix : Saviez-vous la mission qui vous était confiée ? — R. Non, Monsieur.

M. le président : Que contenait la lettre qui vous a été envoyée pour vous mander afin de faire ce rapport ? — R. Cette lettre était bien simple. Il y avait dessus : « M. le juge d'instruction vous prie de passer dans son cabinet. »

M<sup>e</sup> Chaix : Combien de temps avez-vous passé à cette expertise ?

L'expert : M. Michelin nous a fait enfermer dans un cabinet avec M. Durnerin, et nous a dit : « Vous allez travailler à loisir ; mais vous ne sortirez pas que vous n'ayez émis votre opinion. »

M. le président : Avez-vous remis votre rapport au juge sans avoir communiqué avec personne ? — R. Oui, Monsieur, sans avoir communiqué avec qui que ce soit.

Le témoin déclare qu'il a vu et comparé plusieurs corps d'écriture provenant de M. d'Estouilly, de Mélanie Lair, des demoiselles Rouault, de La Roncière, de la fille Genier, de miss Allen. « Je dois ajouter, continue l'expert (j'en suis fâché pour M. de La Roncière), que dans les lettres émanées de lui, j'ai reconnu beaucoup de fautes d'orthographe, tandis que dans les pièces anonymes il n'y en pas. »

M. Berryer : L'expert a remarqué qu'il y avait dans les lettres de M. de La Roncière des fautes d'orthographe, et qu'il n'y en avait pas dans les lettres anonymes ?

L'expert : Je ne dis pas qu'il n'y a pas de fautes dans les lettres anonymes ; mais je dis que l'orthographe y est supérieure à celle des lettres de M. de La Roncière. Nous n'avons pas cru devoir signaler ces choses-là parce qu'elles ne sont pas de notre compétence.

M. Partrier-Lafosse : Nous signalerons de suite une de ces fautes que les experts n'ont pas cru avoir la mission de relever dans les lettres contrefaites. Ainsi, dans les lettres contrefaites, le pronom démonstratif *ces* se trouve souvent écrit par un s. Dans les lettres de La Roncière, reconnues par lui, ces fautes se retrouvent très fréquemment.

M<sup>e</sup> Chaix : Je ne veux pas établir une discussion sur chaque déposition. Cependant je crois devoir relever cette observation fort importante que l'homme qui ne met pas l'orthographe dans ses lettres familières ne peut s'empêcher de commettre les mêmes fautes quand il écrit des lettres anonymes. Il ne peut pas savoir l'orthographe un jour et l'oublier le lendemain. Au reste je ne m'oppose pas à une nouvelle expertise. Sur ce point nous désirons tout ce qui pourra conduire à la découverte de la vérité.

M. le président : Voici un point à éclaircir qui se rapporte à l'écriture elle-même. L'expert a-t-il examiné la manière dont sont configurés les D dans la pièce de comparaison écrite chez M. le juge d'instruction ?

L'expert : Dans toutes les pièces de comparaison émanées de M<sup>lle</sup> de Morell, je n'ai vu qu'un seul D fait avec un C et un L, tous les autres D se font avec un O prolongé.

M<sup>e</sup> Berryer : Ce seul D fait par un C et un L se trouve dans une lettre adressée à sa tante.

L'expert : Nous avons encore trouvé un D de cette nature dans une page de devoir.

Un débat confus, embarrassé, s'engage entre M. l'avocat-général, M<sup>e</sup> Berryer et l'expert Miette, sur la conformation des lettres D, R, etc., et sur les différences qu'elles offriraient dans les pièces d'instruction et dans celles du dossier. En somme, l'incertitude de la Cour et des jurés paraît augmenter au fur et à mesure des déclarations de l'expert. Sur 156 lettres de même nature, l'expert n'en constate que deux qui offrent des différences évidentes. Le débat porte ensuite sur le genre de la signature Marie de Morell.

M<sup>e</sup> Berryer : Tous les experts ont dit que la petite lettre signée Marie de Morell était tracée par une main habile, d'une manière fort naturelle, sans dissimulation, sans affectation. Je prie M. Miette d'examiner la signature de ce billet et la signature apposée au bas de la lettre adressée à sa tante. Je demande s'il trouve dans la signature du petit billet les habitudes de la main de M<sup>lle</sup> de Morell.

M. Miette, après un très long examen : Je vois bien des différences, le D est différent ; les R ont bien de la dissemblance, mais le fond est le même.

M. l'avocat-général : Pourquoi n'avez-vous pas signalé, dans votre rapport, les différences que vous signalez ici ?

M. Miette : S'il avait fallu signaler toutes ces petites différences de détail, il aurait fallu faire un rapport qui aurait daté 5 ou 6 mois ; on ne peut pas tout signaler, tout décrire ; si M<sup>lle</sup> de Morell a voulu dissimuler son écriture, il est bien évident qu'on trouvera des différences.

M<sup>e</sup> Berryer : Il paraît que vous vous êtes attaché spécialement dans votre rapport à signaler les ressemblances et non les dissemblances.

M. Miette : Nous n'avons pas été chargés de constater les dissemblances.

M. l'avocat-général : Votre devoir était de le faire, vous ne vous êtes acquitté que de la moitié de votre mission.

M<sup>e</sup> Berryer : Ainsi, dans la signature, vous voyez des dissemblances qui vous font penser que la signature n'est pas la même !

L'expert, vivement : Je ne dis pas cela ; il y a des dissemblances ; mais, à mon avis, la signature est la même ; on ne signe pas constamment de la même manière. (Rumeur négative prolongée.)

M<sup>e</sup> Berryer : MM. les jurés remarquent que ces observations abrègeront d'autant les plaidoiries.

M<sup>e</sup> Berryer, à l'expert : Voici une lettre de question. Examinez les mots : *acceptez, vous voyez*, et dites s'il n'y a pas sur le premier mot une surcharge, si l'on n'a pas fait sur le z un trait qui portait d'abord à droite et qui a été ramené à gauche.

L'expert, après examen : Il y a en effet un trait fait après coup.

M<sup>e</sup> Berryer : Maintenant je vous prie de rapprocher ces z de ceux des lettres de comparaison, et de nous dire si le premier z ne serait pas une imitation.

L'expert : Cette écriture et notamment le z dont on parle, est tracé trop précipitamment pour être une imitation.

M<sup>e</sup> Berryer signale encore un autre z d'une autre lettre de M<sup>lle</sup> de Morell ; l'expert déclare que ce z a été tracé franchement et sans déguisement.

M<sup>e</sup> Berryer : Maintenant, comparez avec cette autre lettre de question, et notamment dans le mot *saviez*.

L'expert : Le z de ce mot est aussi fait sans déguisement.

M<sup>e</sup> Berryer : Je m'en rapporte à MM. les jurés pour se con-

